



Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.: Générale

23 mars 2017

Original: Anglais

**Douzième Conférence des Parties (CdP12)
Contractantes à la Convention relative à la
Coopération en matière de Protection, de
Gestion et de mise en valeur du milieu Marin et
des zones côtières de la côte Atlantique et de la
Région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du
Sud**

Abidjan, Côte d'Ivoire, 27 au 31 mars 2017

POLITIQUE DE GESTION INTEGREE DES OCEANS EN AFRIQUE

1. Introduction

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, en collaboration avec les autorités Ivoiriennes, a le plaisir de vous recevoir à la 12^{ème} Conférence des Parties (CdP12) Contractantes à la Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte Atlantique et de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud. La Conférence dont le thème est : « *Politique De Gestion Intégrée des Océans en Afrique* » se tiendra à Abidjan en Côte d'Ivoire du 27 au 31 mars 2017.

NB : pour des raisons écologiques, aucun document ne sera distribué. Les participants sont priés de se munir des documents disponibles sur le site de la COP12 :

<http://cop12.abidjanconvention.org>

2. Lieu et date de la réunion

La Conférence aura lieu sur deux sites.

Le segment des experts se tiendra à « l'hôtel le Vaisseau », à Abidjan, Angré 7eme tranche du 27 au 29 mars 2017.

Le segment ministériel se tiendra à « la maison de l'entreprise », à Abidjan, Plateau du 30 au 31 mars 2017.

Adresse géographique:	Cité Zinsou - Cocody Angré 7è tranche.
Date et heure :	la conférence débutera le lundi 27 mars 2017 à 10 H 00
Heure locale :	Abidjan : UTC/GMT

Pour plus d'informations sur la conférence, veuillez visitez:

<http://cop12.abidjanconvention.org/>

3. Contexte historique

La Conférence est organisée selon l'article 17 de la Convention d'Abidjan qui stipule que les Parties Contractantes doivent tenir des réunions ordinaires une fois tous les deux ou trois ans. Cette Conférence marquera la fin du processus de revitalisation de la Convention d'Abidjan initié en 2010 et lancera sa phase active.

La CdP12 sera organisée en deux segments :

- La réunion des experts : aura lieu du 27 au 30 mars 2017. Ce segment délibérera sur les différents points à l'ordre du jour, y compris les projets de décisions et autres documents techniques à adopter lors du segment ministériel

- Le segment ministériel : aura lieu du 30 au 31 mars 2017. C'est un segment de haut niveau, au cours duquel les ministres prendront des décisions informées.

L'ordre du jour provisoire de ces réunions est joint à la présente Note d'Information. L'ordre du jour annoté et les informations sur les arrangements logistiques, ainsi que les documents de travail et d'information, seront postés sur le site de la CdP12 (<http://cop12.abidjanconvention.org>).

La CdP12 permettra aux participants de mieux se connaître et de partager des informations concernant les problèmes de l'environnement marin en Afrique. Ce sera aussi le lieu pour les partenaires de la Convention d'Abidjan de mettre en évidence des stands d'exposition afin de donner plus d'informations concernant leurs projets, publications, etc. durant la conférence.

Nous espérons que votre organisation profitera de cette opportunité pour partager son expertise et son expérience avec les délégués et les ministres des 22 pays de la Convention d'Abidjan.

4. Présidence

Conformément aux Directives, le Secrétariat d'Abidjan désignera une personne du groupe des experts comme le Président ou le Vice-Président de l'atelier.

5. Agenda et activités de la CdP12

Le programme provisoire de la CdP12 ainsi que les documents y afférents seront publiés sur le site de la Convention d'Abidjan www.abidjanconvention.org et également le site de la CdP12 <http://cop12.abidjanconvention.org>.

Les réunions ci-dessous listées sont prévues en marge de la COP12 :

- Comité sur la Science et la Technologie 15 au 17 mars 2017
- Banque mondiale dimanche, 25 mars 2017
- Réunion du Bureau 25 au 26 mars 2017
- Réunion des parlementaires 28 mars 2017
- Réunion sur l'initiative de résilience côtière 29 mars 2017
- Fonds Vert Climat 29 mars 2017
- Partenaires de la Convention d'Abidjan samedi, 1^{er} avril 2017
- Formation WABiCC samedi, 1^{er} avril 2017
- Visite de terrain sur le plan d'eau lagunaire : trajet/date à communiquer ultérieurement

6. Stands d'Exposition et Evènements Parallèles

Sous la supervision du Comité d'Organisation de la COP12, un secrétariat est mis sur place en vue de faciliter la gestion des événements parallèles et des stands aux participants. Les informations relatives aux dispositions pratiques pour l'obtention d'un stand (**coût et cahier de charges**), devront être adressées aux personnes ci-après désignées. Les formulaires d'inscriptions sont disponibles sur le site de la COP12 (<http://cop12.abidjanconvention.org>).

M. Serge LOGOSSOU
Tel: ++225 47.201.371
Email: serge.logossou@unep.org

Mlle Paule-Myriam BANA
Email: +225 44. 033 838
myriam.bana@abidjanconvention.org

Mme Binta TOURE
Tel: +225.09.375.977
Email : Binta.toure@unep.org

7. Interprétation

Les langues officielles de l'atelier sont l'Anglais et le Français qui seront utilisées de façon simultanée.

L'usage d'une langue autre que l'Anglais et le Français pour les documents nécessitera que le participant fasse obligatoirement la traduction écrite en anglais. La traduction soumise en Anglais ou en Français sera utilisée par la convention d'Abidjan comme la version officielle.

8. Informations et résultats de la CdP12

Les documents de la CdP12 seront en Anglais et en Français mais la version en Anglais fait foi.

Conformément aux directives, les participants pourront apporter leur contribution aux informations proposées pendant la conférence. Les membres de la CdP12 y contribueront par des conseils ; et, le cas échéant, avec la documentation pertinente.

Les points de discussion seront présentés sous forme de résumé préparé par le Président ou les Vice-présidents en collaboration avec le Secrétariat de la Convention. Les participants pourront faire des commentaires sur le projet de résumé et la version finale qui sera révisée en conséquence par le Président ou les Vice-présidents et les membres du Secrétariat avant soumission et publication finale.

Une version électronique sera envoyée au Secrétariat de la Convention d'Abidjan qui la publiera sur son site officiel. Cette version servira de document officiel des Nations Unies.

9. Liste des participants

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan publiera la liste des participants sur le site.

10. Visas

Le visa est obligatoire pour l'entrée en Côte d'Ivoire

Hormis, les ressortissants des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tous les participants sont priés d'obtenir leur visa avant leur arrivée à Abidjan. Les participants sont priés de se rendre au consulat ou à l'ambassade de Côte d'Ivoire dans leurs pays respectifs pour les formalités d'obtention du visa.

Le visa pour la Côte d'Ivoire peut également s'obtenir en ligne à partir du lien suivant <http://www.snedai.ci/fr/>

Les participants dont les pays ne disposent pas d'ambassade accréditée devront impérativement s'inscrire en ligne (<http://www.snedai.com/fr/>) pour l'obtention d'un visa d'entrée à leur arrivée à l'aéroport Félix Houphouët Boigny où ils s'acquitteront des frais y afférant.

Veuillez noter que les participants doivent se munir d'un passeport en cours de validité d'au moins 06 mois.

11. Accueil et transport

A. Accueil

A l'exception des ministres, tous les participants qui auront réservé dans les hôtels indiqués ci-dessous seront transportés par la navette des hôtels.

Les participants qui n'auront pas choisi les hôtels recommandés par le Comité d'organisation auront la possibilité de se faire accueillir à l'aéroport à leur arrivée par Afri-Cab, une compagnie fiable de taxis. Pour se faire, ils devront au préalable faire une réservation depuis leur pays de départ comme suit :

- Soit par téléphone : [+225 21.006.300](tel:+22521006300) à partir de votre pays
- Soit par le centre d'appel : [99.55](tel:+2259955) une fois à Abidjan
- Soit par réservation internet : www.afri-cab.com

La compagnie Afri-Cab dispose également d'un bureau à l'aéroport qui procède à des réservations sur place afin de transporter les participants.

Le règlement de la course peut se faire par transfert bancaire, orange money ou sur place à Abidjan.

B. Transport

Les taxis Afri-Cab (99.55) sont disponibles, par réservation d'avance, entre les hôtels et le lieu de la CdP12.

12. Hébergement des participants à la CdP12

Le Comité d'organisation a identifié une liste d'hôtels pour les participants. Ces hôtels sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il est demandé aux participants de contacter directement les hôtels pour leur réservation en indiquant :

- *que vous appelez en tant qu'Officiels des Nations Unies à la CdP12 ou COP12 de la Convention d'Abidjan.*
- *le nom de la personne contact de l'hôtel (3e colonne en bleu dans le tableau).*

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, une caution peut être exigée.

A l'exception des Ministres et des participants sponsorisés par la Convention d'Abidjan, les délégués sont priés de faire parvenir la copie de leur billet d'avion/itinéraire à Mme Patricia MELEDJE à l'adresse électronique suivante : patricia.meledje@unep.org.

Un planning des arrivées et départs sera ainsi établi pour une meilleure gestion de l'accueil et du transport de tous les délégués.

Pour plus amples informations, veuillez contacter : Mme Patricia Mélédje : patricia.meledje@unep.org - +225 77.711.921 / +225 22.514.605

13. Service de restauration

Un service de restauration est prévu sur place. Les menus et prix seront affichés quotidiennement durant la CdP.

Liste des Hôtels agréés pour la COP 12

N°	Hotel	Personne ressource	Adresse email	Tarif chambre standard /classique	Tarif chambre supérieure	Tarif suite junior	Proximité avec le lieu de la réunion
1.	Sofitel Hôtel Ivoire +225.22.48.26.26	Service commercial	Abidjan.reservation@accor.com	121.500 F CFA	136.500 F CFA 161.500 F CFA	201.500 F CFA 291.500 F CFA	
2.	Hôtel Tiama +22520 31 30 47	M. KOFFI	reservation@hotel.tiama.ci	110.000 F CFA	130.0000 F CFA	195.000 F CFA	
3.	Hôtel Novotel +225.20.31.80.08	Service commercial	Abidjan.reservation@accor.com	135.000 F CFA			
4.	Hôtel Ibis Marcory	Service commercial	Abidjan.reservation@accor.com	73.000 F CFA			
5.	Palm Club +225.22.40.53.00	M. Kouassi Mouroufié	reception@hotelhotelpalmclub.com hebergement@hotelpalmclub.com	69.000 F CFA			
6.	Riyo +225 41.15.15.15		riyohotels@yahoo.fr	40.000 F CFA			
7.	Résidence Bertille +225.22.41.39.15.79		reservation@residencebertille.com	33.000 F CFA			
8.	Hôtel des Jardins +225 22 41 24 51		hoteldesjardins@yahoo.fr	30.000 FCFA			
9.	Hôtel Pergola + 225 21 75 35 01		hotelnouvellepergola@yahoo.fr	26.000 F CFA 36.000 F CFA	46.000 F CFA	56.000 F CFA	

14. Climat à Abidjan

En mars, Abidjan bénéficie d'un bon ensoleillement d'environ 7 heures par jour avec un nombre de jours de pluie estimé à 6 pour ce mois.

Les températures moyennes sont comprises entre 25°C et 33°C. Pour ne pas être incommodé par la chaleur, il est conseillé de privilégier des vêtements en coton.

Ensoleillement (h/j)	T moyenne min (°C)	T moyenne max (°C)	T record min (°C)	T record max (°C)	Précipitations (mm)	Jours de pluie
7	25	33	19	35	98	6

15. Langues officielles

La langue officielle de la Côte d'Ivoire est le Français.

16. Monnaie locale

La monnaie locale de la Côte d'Ivoire est le franc de la Communauté Financière Africaine couramment appelée franc CFA. La conversion du CFA aux autres monnaies peut être vérifiée sur www.xe.com

1 Euro = 655 F CFA et 1 USD = 614 F CFA au 23 février 2017

17. Cartes de crédits et chèques

Des guichets automatiques acceptant des cartes magnétiques internationales sont disponibles dans les hôtels recommandés par le Comité d'Organisation. Ces hôtels acceptent des paiements par cartes bancaires également.

Une vérification auprès de votre banque serait nécessaire.

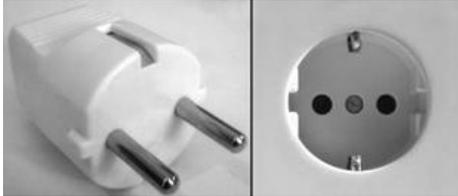
18. Mesures de Santé

Les participants sont invités à se munir de leur carnet de vaccination et doivent être à jour pour le vaccin contre la fièvre jaune au moins. La vérification des vaccins est faite à l'arrivée à l'aéroport. Les voyageurs non à jour du vaccin contre la fièvre jaune se feront vacciner à l'aéroport et paieront les frais y afférant.

NB : il est conseillé à tous les participants de prendre une assurance voyage et une assurance maladie pour couvrir la période de leur séjour à Abidjan.

19. Voltage / Electricité

L'énergie électrique en Côte d'Ivoire est de 220V à 50Hz. Ci-dessous le type de prises couramment utilisés en Côte d'Ivoire.



Les convertisseurs de tension peuvent être nécessaires pour les appareils électroniques fonctionnant à 110V.

20. Enrôlement des délégués

Il est rappelé aux participants de bien vouloir s'enregistrer sur le site de la CdP12 à partir du lien suivant <http://cop12.abidjanconvention.org/index.php.registration>. La vérification d'inscription des participants se fera le premier jour des différentes réunions à partir de 08 heures.

21. Badges

Pour des raisons de sécurité des badges seront distribués aux participants et il est demandé à chaque participant d'être toujours muni de son badge.

22. Personnes à contacter

M. Richard DACOSTA
Tel: ++225 77 156 911
Email: richard.dacosta@unep.org

Ou

Mme Patricia Mélédje
Tel: + 225 77 711 921
Email: patricia.meledje@unep.org

Ou

M. Ariel Medrid
Tel: + 225 07 113 321
Email: ariel.medrid@unep.org

Convention d'Abidjan
Division des Ecosystèmes / ONU
Environnement
01 BP 1747Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Fax: +225 22 514 600